

EDITO

La lettre de ce trimestre commence par un questionnement. Les barrages restant à réparer le seront-ils cet été ? Le Syndicat du Cher Canalisé anticipera-t-il suffisamment l'hydrographie du Cher pour parvenir à remonter les 4 barrages restants ?

Nous serons là pour les y inciter, mais nous comptons sur vous pour manifester votre mécontentement auprès de vos représentants du Syndicat du Cher dans vos mairies respectives.

Représentants du Syndicat du Cher dans vos communes

http://www.cher-canalise.fr

Commune membre	Titulaires		Suppléants	
Athée sur Cher	Jean-Jacques	MARTIN	Christophe	TROCHOU
	Marie-Christine	RICHER	Sébastien	LABESSE
Azay sur Cher	Claude	ABLITZER	Jean-Paul	CAFFIN
	Marc	MIOT	Rudy	COIGNARD
Bléré	Anne	MAUDUIT	Jean-Pierre	BOUVIER
	Patrick	GOETGHELUCK	Franck	GONZALEZ
Bourré	Jean-Claude	PASNON	Michel	DUMONT-DAYOT
	Emmanuèle	NÉDEY	Anne-Marie	CANTIN
Chenonceaux	Joël	GUIGNARD	Olivier	CHOTTIN
	Sébastien	HILLAIRET	Frédéric	THENON
Chissay en	Michel	MARLE	Philippe	PLASSAIS
Touraine	Julien	VERRIER	Caroline	VIDALLET
Chisseaux	Laurent	DEPRICK	Patrick	DUVAL
	Jean-Pierre	REZÉ	Franck	AUGIAS
Civray de Touraine	René	GALEA	Michel	JEZY
	Serge	BLAISON	Pascale	CHERBONNIER
Dierre	Jean	PETELLE	Laure	MORISSET
	Sophie	KOENIG	Jacques	JAMIN
Faverolles sur Cher	Lionel	MORIN	Maryse	MARCHAIS
	Jean-Michel	VALADE	Jean-Claude	COUTANT
Francueil	Jean-Louis	CHÉRY	Marie-Laure	BROEDERS
	Jean-Louis	LEVEQUE	Séverine	MARQUENTIN
La Croix en	Jean-Philippe	LECLERC	Alain	PICHARD
Touraine	Alain	FEBVET	Yannick	GUIOT
Larcay	Francis	BOUTIN	Yves	PETIBON
	Marie-Christine	THIMONIER	Alain	BRETON
Montrichard	Jacky	HOURY	Hervé	PILLAULT
	Dominique	FIDRIC	Nathalie	SIMON
Saint Avertin	Frédéric	DAGORET	Michel	BRIZIOU
	Jean-Paul	LEROUX	Philippe	LEBOT
Saint Julien de	Bernard	CHARRET	François	LANTIGNY
Chédon	Alain	DUVOUX	Fabrice	RAYMOND
Saint Martin le	Philippe	COURTEMANCHE	René	TRUET
Beau	Bernard	THIBAULT	Philippe	RENOULEAU
Saint Pierre des	Daniel	MENIER	Sylvie	LENOBLE
Corps	Karine	CHAUVET	Cyrille	JEANNEAU
Tours	Yves	MASSOT	Julien	ALET
	Myriam	LE SOUËF	Barbara	DARNET MALAQUIN
Véretz	Danièle	GUILLAUME	Michel	FOUCAULT
	Christian	DELEBECQ	Christian	ROCHE

Sites internet: www.amis-du-cher.org - www.amis-du-cher.fr - www.amis-du-cher.info



La LEMA

La LEMA ET SES CONSEQUENCES.

La Directive Cadre Européenne (DCE) de 2000 implique une obligation de résultats sur la restauration de la qualité de l'eau en laissant aux Etats-membres le choix des moyens pour les atteindre. Promulguée en 2006, la loi française sur l'eau et les milieux aquatiques, la LEMA comporte, en tant que moyen, le principe de continuité écologique défini comme la libre circulation des espèces et des sédiments. Par rapport à la transposition de la DCE, il s'agit d'une contrainte spécifique dont l'application a des conséquences socio-économiques catastrophiques : suppression de la plupart des usages existants sur les cours d'eau et impossibilité de développer leurs formidables potentialités dans la régulation des débits, la transition énergétique, et le tourisme. De plus, la continuité écologique n'a aucun impact sur l'inacceptable qualité chimique des eaux de surface et totalement inadaptée aux effets des changements climatiques.

Il était admis que la continuité écologique des cours d'eau, signifiant la suppression des obstacles et le retour à une hydro-morphologie proche de l'état naturel, favorisait en dehors des périodes d'étiage la biodiversité et la reproduction de la faune aquatique. Des écologistes continuent à proclamer haut et fort ces vertus en se référant à des études scientifiques. Mais aujourd'hui, d'autres études scientifiques sont rapportées (1) qui démontrent que la corrélation hydro-morphologie et biodiversité n'est que très faible ou inexistante. Ces résultats contradictoires accréditent l'idée que d'autres paramètres interagissent sur l'état de l'écosystème aquatique ou que l'écosystème lui-même a atteint un état irréversible.

La pollution chimique (2) résulte de nombreux entrants toxiques qui parviennent dans les rivières et les nappes souterraines, par ruissellement ou infiltration des eaux de pluie. Il s'agit des pesticides, engrais, molécules médicamenteuses, PCB, métaux lourds, résidus d'hydrocarbures... Certains contaminants restent en suspension dans l'eau tandis que d'autres, les PCB et les métaux lourds, se fixent dans les sédiments. La plupart de ces contaminants sont classés cancérigènes ou perturbateurs endocriniens. Même en faible teneur dans l'eau, leur ingestion prolongée peut représenter un grave danger pour l'homme par effet cumulatif dans l'organisme ou par effet « cocktail ». Ce danger contraint à privilégier le puisage de l'eau potable dans les nappes phréatiques profondes. Une telle pratique mène inexorablement à l'épuisement de ces nappes profondes qui ont, par nature, une vitesse de renouvellement très lente. La suppression des obstacles accélère la pollution chimique de l'eau et des sédiments dans les milieux marins, un comble pour l'éthique écologique !

L'application stricte de la continuité des cours d'eau menace de disparition la plupart des activités économiques existantes adossées aux cours d'eau. Mais la loi a des impacts négatifs également au regard de deux enjeux fondamentaux, la transition énergétique et l'anticipation des changements climatiques.

La production hydroélectrique aurait un rôle capital à jouer dans la transition énergétique. L'hydroélectricité a le coût de production le moins cher et trois fois inférieur à celui du nucléaire qui sert de référence. Certes, la plupart des investissements hydroélectriques sont amortis, mais le très faible coût de production prouve que les barrages ont une durée de vie très élevée. L'intérêt de l'hydroélectricité réside aussi dans sa disponibilité et dans sa capacité à faire du stockage électrique, unique moyen industriel existant à ce jour. Dernier avantage enfin, les équipements (barrages, turbines et hydroliennes) peuvent être réalisés par des entreprises nationales. Malgré l'insolente supériorité de la filière hydroélectrique par rapport aux autres énergies renouvelables, la LEMA condamne tout développement de cette filière.

Les changements climatiques résultent des émissions des gaz à effet de serre qui ont pour conséquence une augmentation de la température des mers et océans. Malgré les accords internationaux récents, ces émissions vont progresser jusqu'en 2040-2050. Les climatologues affirment que dans nos pays tempérés, les dérèglements vont se caractériser par l'accentuation des extrêmes climatiques. Les inondations meurtrières (27 morts) en 2014 dans le sud de la France préfigurent ce qui pourra se produire sur tout le territoire national. Les cours d'eau étant les vecteurs majeurs d'écoulement des eaux de ruissellement, la protection des personnes et des biens nécessitera des aménagements conséquents sur les cours d'eau. Ces aménagements devront aussi fournir un complément d'eau dans

Sites internet: www.amis-du-cher.org - www.amis-du-cher.fr - www.amis-du-cher.info



les périodes d'étiage sévère où les assecs seront nombreux. La LEMA fait obstacle à ces dispositions vitales.

En conclusion le principe de continuité dans la loi française sur l'eau, devenu le dogme de beaucoup d'écologistes, ne présente que des inconvénients majeurs :

- Il n'a aucun impact sur la pollution chimique des cours d'eau mais facilite son exportation dans les milieux marins.
- Il nuit à la plupart des activités économiques actuelles générées par les usages de l'eau.
- Il s'oppose aux barrages qu'il faudrait faire pour bénéficier de l'écrasante supériorité de l'hydroélectricité par rapport aux autres énergies renouvelables.
- Il s'oppose aux aménagements indispensables pour la protection de la population des inondations engendrées par les changements climatiques.
- Il s'oppose aux retenues d'eau nécessaires à l'agriculture dans les périodes de sècheresse.

La lutte contre la pollution chimique doit faire l'objet d'une priorité absolue pour tenir les objectifs de la DCE. Sans amendement, la LEMA mènera à un échec cuisant dans la restauration de la qualité de nos eaux et à toutes les conséquences gravissimes qui viennent d'être exposées et dénoncées.

Jean-Pierre Pestie.

Président de l'Association pour la Défense et le Développement Touristique de la Vallée du Cher et des Territoires Limitrophes

- (1) Voir les sites www.hydrauxois.org et www.oce2015-wordpress.com
- (2) Toutes les origines, les conséquences, les solutions envisageables de la pollution chimique pourront faire l'objet d'un prochain article.

L'association et la rivière

Nous sommes toujours aussi tenaces en ce qui concerne le développement de notre Vallée par l'activité que doit générer notre rivière.

Nous parlons du Tourisme, une industrie encore en devenir, avec la navigation au départ de Tours (porte de l'Europe grâce au TGV), jusqu'à Saint Aignan, avec tout au long de ce parcours les nombreuses richesses de notre Vallée (Châteaux, gastronomie, parcs zoologiques et autres ...) qui n'ont rien à envier à d'autres régions de France qui elles, ont su tirer parti de leurs atouts (Dordogne, Lot etc.)

On pourrait également parler de développement énergétique. Plutôt que de vouloir démanteler nos barrages pourquoi, par exemple, ne pas profiter de ces ouvrages « Patrimoniaux » pour produire de la houille blanche en installant des turbines horizontales, qui fonctionnent outre-Rhin, avec des hauteurs de chutes d'eau identiques aux nôtres. Il nous semble que ce système mériterait d'être sérieusement étudié!

Notre Association a pour but de se battre pour l'avenir de ce bief navigable, richesse de notre Vallée et nous espérons que tous nos représentants, Elus locaux et départementaux et régionaux, Députés, Sénateurs, Députés Européens se mobilisent, fassent cause commune, quelles que soient leurs idées, pour développer notre Vallée.

Il ne faut pas voir « Le Cher » uniquement par un trait de couleur bleu sur un logo mais plutôt comme un trait de vie, un espoir de développement.

Jean Paul SERRAULT

Trésorier des Amis du Cher Canalisé

Sites internet: www.amis-du-cher.org - www.amis-du-cher.fr - www.amis-du-cher.info



News

Urbanisme : Serge Babary fixe ses priorités

De la production d'électricité sur le Cher. La SET (Société d'équipement de Touraine) et la société Quadran vont s'unir pour la création d'une centrale hydroélectrique au droit du barrage de Rochepinard sur le Cher. La production permettra de fournir de l'électricité à 3.000 personnes.

Pourquoi pas sur tous les barrages du Cher Canalisé cela diminuerait la pollution par la production propre et ne défigurerait pas notre belle vallée du Cher comme les éoliennes, comme précédemment évoqué.

Aiguilles

Vos aiguilles ont été mises en place sur le barrage de Civray le 29/05/2015 lors de la remontée de celui-ci par le Syndicat du Cher Canalisé. Les autres attendent leur tour.....



Ses Amis du Cher Canalisé Chisseaux s'amuse

Vous attentent les 28-29-30 Août 2015 sur les bords du Cher à l'écluse de Chisseaux 37150



4

Pour CIE DE-IR DE-INT DE-IR DE

Vendredi 28/08:

Super loto - nombreux lots

Samedi 29/08:

Inauguration - Expo Au Fil de l'Aiguille

Débat sur l'avenir touristique du Cher naviguable

de Tours 37 à St aignan 41 - Croisiéres -

Manège - Repas du Pied de cochon farci

Bal avec Betty & Jean Pierre - Feu d'artifice

Dimanche 30/08:

Marché des Saveurs et du Terroir - Croisiéres - Manège Braderie - brocante - Vide grenier - Buvette - Restauration sur place

Venez nombreux nous comptons sur vous

Sites internet: www.amis-du-cher.org - www.amis-du-cher.fr - www.amis-du-cher.info